



Vendre dans la rue sous un régime d'auto-entrepreneur

Par **dauidbel**, le **17/09/2009** à **13:11**

Bonjour,

Avec un de mes amis, pour payer nos études, nous projetons de vendre un produit dans la rue.

Nous achetons ce produit X en grande quantité chez un fabricant et je le revendons dans la rue avec ma marge.

Je sais que cela pourrait s'apparenter à de la vente à la sauvette. D'où ma question : est-il possible de réaliser une telle action sous un régime d'auto entrepreneur? Ou d'auto entrepreneur étudiant ?

Si oui, quelles impôts sont appliqués?

Pour info, nous habitons Paris

Merci beaucoup par avance pour vos réponses